

Appel à projet Classes à PEM 2014-2015

Conseils pour la réalisation d'un projet d'éducation aux médias et à l'information

Les classes à projet d'éducation aux médias et à l'information : un dispositif créé dans l'académie de Créteil en 2010-2011. L'objectif est de soutenir la mise en œuvre d'une éducation aux médias et à l'information tout au long de l'année, dans une démarche transversale, intégrée aux différentes disciplines et inscrite dans le socle de compétences, de connaissances et de culture.

Quelques étapes préalables à la construction du projet

- Formuler un objectif pédagogique à partir de l'évaluation des besoins des élèves.
- Pointer la légitimation du projet : programmes, référentiels, projet d'établissement, institution, ...
- Mobiliser un corpus intégrant les problématiques de la « cybercitoyenneté » : éducation aux usages responsables d'internet et des réseaux sociaux.
- Évaluer l'ampleur du projet et sa faisabilité (durée, implication, adhésion de l'institution, cadre, ...).
- Identifier les moyens à mobiliser.
- Identifier les ressources disponibles (lieux, personnes, objets documentaires, matériel, ...)
- Repérer et identifier les partenaires
- Penser à des déclencheurs d'activités et des temps de valorisation des productions (sorties, rencontres, actualité, participation aux concours, ...).
- Capitaliser, réinvestir les acquis.
- Défendre le projet auprès du chef d'établissement, des collègues, de la vie scolaire, des élèves, des parents et acteurs locaux.
- Évaluer le projet : poser des indicateurs de réussite.

Définir l'éducation aux médias et à l'information (EMI)

<http://eduscol.education.fr/numerique/dossier/competences/education-aux-medias/notion>

Définition de l'inspection générale :

« Toute démarche visant à permettre à l'élève de connaître, de lire, de comprendre et d'apprécier les représentations et les messages issus de différents types de médias auxquels il est quotidiennement confronté, de s'y orienter et d'utiliser de manière pertinente, critique et réfléchie ces grands supports de diffusion et les contenus qu'ils véhiculent. »

Définition de la commission européenne

Capacité à accéder aux médias, à comprendre et apprécier, avec un sens critique, les différents aspects des médias et de leur contenu et à communiquer dans divers contextes. »
Equivalent anglais : media literacy

L'EMI et la loi du 8 juillet pour la refondation de l'École de la République¹

Une véritable éducation aux médias, adaptée aux supports et aux outils de communication contemporains, sera dispensée de l'école primaire au lycée, en étroite collaboration avec les associations partenaires de l'École. Cette éducation aux médias devra transmettre aux élèves les connaissances et compétences nécessaires à la maîtrise de l'information, devenue aujourd'hui une condition essentielle de l'accès aux autres savoirs. Il s'agira en particulier d'apprendre aux élèves à maîtriser de nouveaux modes de lecture et d'écriture liés aux écrans numériques et aux réseaux, et de les sensibiliser aux droits et aux devoirs liés aux usages de l'internet et des réseaux sociaux (usage raisonné des différents types de médias, enjeux sociétaux et de connaissance qui y sont liés, sensibilisation à la protection de la vie privée ou au respect de la propriété intellectuelle, etc.).

Conseils de méthodologie pour la validation du projet d'éducation aux médias et à l'information²

- Repérer le volet du projet d'établissement dans lequel s'inscrit le projet d'EMI
- Contextualiser l'éducation aux médias et à l'information dans les programmes et le socle commun
- Légitimer une culture de l'information et du numérique en identifiant les axes d'utilisation des médias et des réseaux dans votre projet :
 - Utilisation des médias et des réseaux pour développer une pratique citoyenne : lecture critique et distanciée des contenus médiatiques
 - Utilisation des médias pour initier aux différents langages et formes médiatiques : développer la capacité à lire et à utiliser différents langages et mise en forme de l'information : l'image (fixe ou animée), l'écrit, le son, les schémas, les graphiques, les cartes,
 - Utilisation des médias et des réseaux, articulée aux contenus disciplinaires : dans un cours disciplinaire, apprendre à mobiliser ses connaissances pour donner sens à l'actualité
 - Utilisation des médias, des réseaux et des outils de veille pour apprendre à gérer et à traiter le flux d'information, développer des stratégies de recherche, évaluer, sélectionner, traiter l'information, mettre en relation les informations
 - L'utilisation des médias et des réseaux comme objet d'étude : comprendre les phénomènes informationnels dans leurs dimensions économiques, sociétales, technique, éthique, historique, ...

¹ Le numérique au service de l'École [École numérique] Année scolaire 2013-2014 : la refondation de l'École fait sa rentrée - 29/08/2013

<http://www.education.gouv.fr/cid73569/le-numerique-au-service-de-l-ecole.html>

² A lire, Catherine BECCHETTI-BIZOT, « L'éducation aux médias, un savoir renouvelé » in Médias et information, on apprend ! Brochure CLEMI-Sceren 2014, p. 6-7. A consulter en ligne :

http://www.clemi.org/fichier/plug_download/46608/download_fichier_fr_medias_information_2013.14.pdf

- Utilisation des médias et des réseaux pour apprendre à s'exprimer librement et à diffuser de façon autonome et responsable des contenus. Mise en œuvre d'activités de production médiatique permettant de développer les compétences du socle : maîtrise de la langue, compétences communicationnelles, compétences info-documentaires, pratiques numériques responsables, compétences techniques, compétences sociales et civiques (autonomie, initiative, coopération)

La démarche : constituer une équipe, faire un état des lieux, établir un agenda et un budget :

- **S'entourer** d'enseignants utilisant les médias et les réseaux, mobiliser d'autres enseignants, grâce aux entrées disciplinaires et la validation par compétence.

- L'objectif est d'impliquer dans l'éducation aux médias et à l'information, l'équipe pédagogique et de s'ouvrir aux acteurs extérieurs (professionnels des médias).

- Soumettre le projet à l'approbation du CA et du Conseil pédagogique.

- **Faire un état des lieux** de l'éducation aux médias et à l'information dans l'établissement : qui fait quoi, qui utilise quoi ?

- Présenter de ce qui se fait déjà en éducation aux médias et à l'information dans l'établissement : à minima les actions dans le cadre de la Semaine de la presse et dans le cadre disciplinaire, les situations d'apprentissage qui utilisent les médias (activités disciplinaires, éducation civique, TPE, accompagnement éducatif, personnalisé, enseignement d'exploration, ...).

- Présenter ce qui se fait en matière de sensibilisation aux usages responsables d'internet et des réseaux sociaux

- **Établir un agenda**, déterminer les priorités (retroplanning conseillé pour les activités de production)

- **Etablir un budget** prévisionnel du projet et rechercher des sources de financement le cas échéant (acquisition de matériel, prise en charge d'interventions extérieures ou encore de sorties).

- **Contrôler et évaluer le projet :**

Le contrôle et l'évaluation du projet sont des actions menées tout au long de la réalisation du projet avec pour finalité de vérifier la mise en œuvre et d'éventuellement modifier le projet en cours d'année.

Cette évaluation se fait à partir des objectifs que vous aurez retenus et s'appuient sur la validation par compétences.

Informé et faire connaître les projets en cours de réalisation : Afficher, exposer, diffuser

- Informer les acteurs de la vie de l'établissement et donner à voir le travail des élèves pour le valoriser
- Créer un onglet ou une page « classe à PEM » sur le site d'établissement, sur l'ENT, informant la communauté éducative mais également les partenaires, des activités et

réalisations en cours dans le cadre du projet, communiquer sur les réseaux sociaux ,
...

Les liens utiles :

L'éducation aux médias dans les programmes :
<http://www.clemi.org/fr/l-eam-dans-les-programmes/>

Médias et information, on apprend ! Brochure CLEMI-Sceren 2014, disponible en ligne :
http://www.clemi.org/fichier/plug_download/46608/download_fichier_fr_medias_information_2013.14.pdf

Pour toute information supplémentaire :

Élodie Gautier
Déléguée académique à l'éducation aux médias
Courriel : elodie.gautier@ac-creteil.fr
Tél. : 01 57 02 62 12 / 06 37 07 93 25

Le descriptif du projet (annexe 1) pour l'année 2014-2015 est à envoyer complété par courrier électronique ou par courrier postal aux adresses suivantes :

Par courrier électronique : clemicreteil@ac-creteil.fr

Par courrier postal : CLEMI-Rectorat de Créteil
4, rue Georges ENESCO
94000 Créteil

Le descriptif du projet doit nous parvenir avant le mardi 24 juin 2014 (date de la poste faisant foi pour les envois postaux).